

LES FAITS MARQUANTS AU 9 DECEMBRE 2012

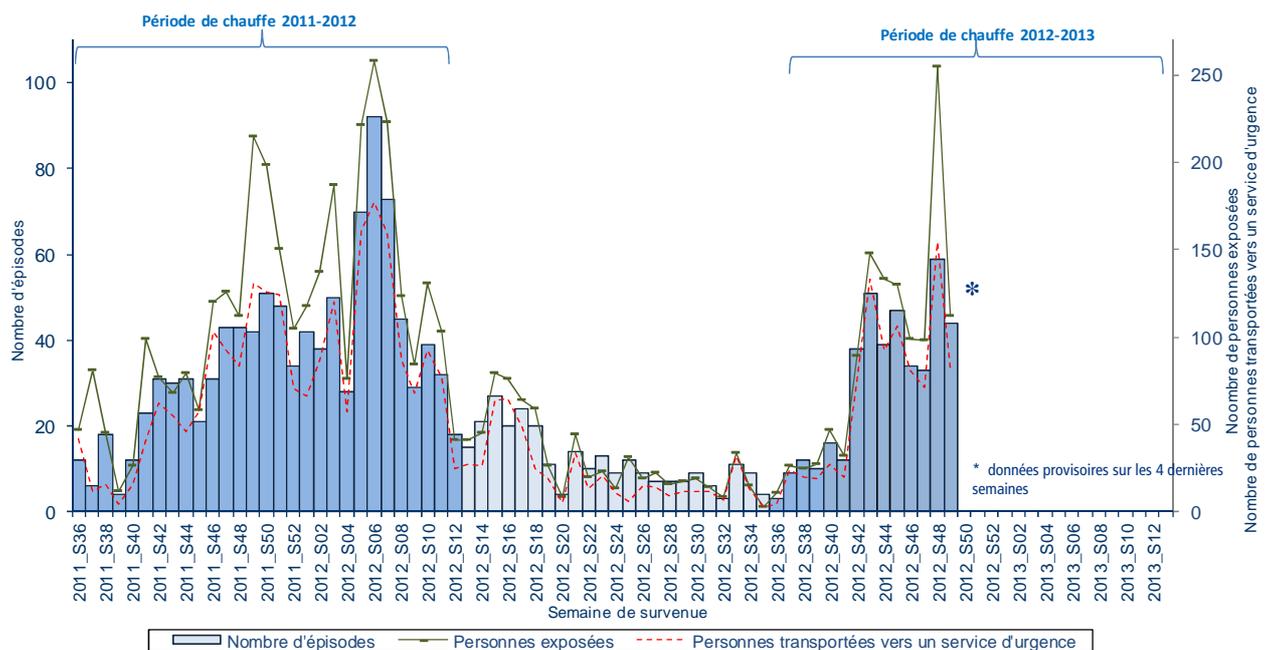
Au cours des 2 dernières semaines, 103 épisodes d'intoxication au CO ont été signalés impliquant 367 personnes.

- L'augmentation du nombre hebdomadaire d'épisodes d'intoxication est cohérente avec ce qui est usuellement observé compte tenu de la chute des températures au cours des deux semaines écoulées.
- Cinq épisodes collectifs d'intoxication au CO, tous en lien avec une chaudière, ont exposé 110 personnes à des émanations de CO (de 15 à 40 personnes concernées par épisode).
- Quatre décès sont survenus au cours des deux dernières semaines lors de trois épisodes d'intoxication accidentelle domestique impliquant une chaudière.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

| Figure 1 | Répartition hebdomadaire (depuis le 1^{er} septembre 2011) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalière signalés au système de surveillance



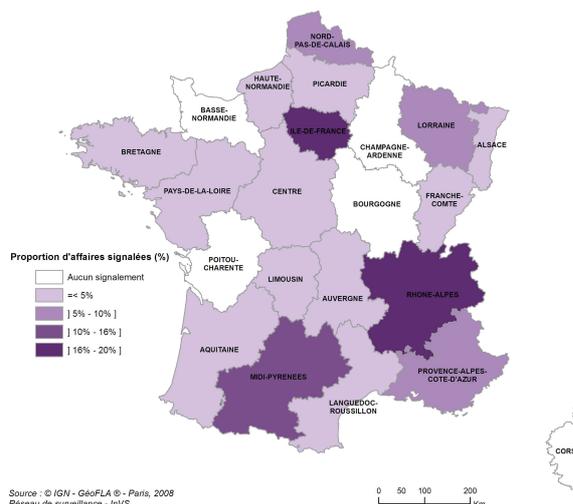
- Au cours des semaines 2012_S48 et 2012_S49, 103 épisodes d'intoxication au CO ont été signalés, exposant 367 personnes à des émanations de CO dont 236 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalière. Le nombre élevé de personnes exposées est en lien avec la survenue de 5 épisodes collectifs regroupant au total 110 personnes et tous en lien avec un dysfonctionnement d'une chaudière. Au cours des semaines 2011_S48 et 2011_S49, on dénombrait 85 épisodes exposant 327 personnes à des émanations de CO dont 214 personnes avaient été transportées vers un service d'urgence hospitalière.
- Depuis le 1^{er} septembre 2012, 22 signalements d'intoxication ont été en lien avec l'utilisation inappropriée d'un groupe électrogène dont 6 épisodes sont survenus au cours des semaines 2012_S48 et 2012_S49 (3 dans une maison en construction, 2 lors d'une panne d'électricité et le dernier en milieu clos).
- Au cours des semaines 2012_S48 et 2012_S49, l'utilisation inappropriée de braser/barbecue à l'intérieur de l'habitation a été à l'origine de 7 signalements impliquant au total 32 personnes.

Dix-sept régions ont signalé des intoxications au CO ces deux dernières semaines.

Les trois régions les plus concernées par les intoxications au CO ces deux dernières semaines sont : l'Île-de-France (17%), Rhône-Alpes (16%) et Midi-Pyrénées (13%).

On note un nombre élevé d'intoxications dans les régions Lorraine et Midi-Pyrénées avec respectivement 10 et 14 cas signalés ces deux dernières semaines.

Depuis le 1^{er} septembre 2012, la région Nord-Pas-de-Calais reste la région ayant déclaré le plus d'intoxications au CO avec 77 épisodes signalés.



Les déclarants

Depuis le 1^{er} septembre 2012, les principaux premiers déclarants ont été :

Les services départementaux d'incendie et de secours (sdis) avec 43% des signalements ;

Les services d'urgence hospitalière avec 19% des signalements ;

Les services de médecine hyperbare avec 8% des signalements.

Les deux tiers des signalements ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (Sdis et services d'urgence hospitalière ou pré-hospitalière).

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La **direction générale de la santé (DGS)** et l'**institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES)** rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues).

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique)

Remerciements à l'ensemble des déclarants et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : surveillanceco@invs.sante.fr

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> .

cliquer sur **Liste de diffusion en bas de page**,

compléter les informations demandées.

Equipe DSE:

Directeur département santé
environnement
Georges Salines

Responsable unité
toxicovigilance et surveillance
des intoxications
XXXX

Chargée de projet
Agnès Verrier

Monitrice d'études
Anne-Claire Guedou

Chargée de projet informatique
Daniela Leprince

Directeur de la
publication :
Dr Françoise Weber
Directrice générale de
l'InVS